

**DIRECTION DES RESSOURCES ET DES
MOYENS**

Bureau des Moyens et de la Modernisation de l'Etat

affaire suivie par : Françoise PROD'HOMME
Tel : 02.33.80.60.92 - Fax : 02.33.80.60.94
mail : francoise.prodhomme@orne.gouv.fr

Alençon, le 17 février 2012

**Comité d'Hygiène, de Sécurité et des
Conditions de Travail
spécial de la cité administrative
Réunion du 24 janvier 2012**

◆
Compte rendu

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail spécial de la cité administrative s'est réuni le mardi 24 janvier 2012 sous la présidence de Monsieur Vincent LAGOGUEY, Secrétaire Général de la préfecture de l'Orne.

La liste des participants et l'ordre du jour sont joints en annexe.

La Cité administrative constituera prochainement une communauté de travail d'environ 510 agents de 8 services de l'Etat (DDT – DDCSPP – DT ARS – IA – DDFiP – UT DREAL – DIRNO et Préfecture).

Un nombre important d'usagers circulent dans les locaux notamment durant les périodes classiques de dépôts de dossiers pour la PAC, les impôts ...). Cette fréquentation sera plus importante après l'intégration du Bureau de la Réglementation et des Titres (BRT) pour lequel il est prévu 60 000 usagers par an.

Les travaux qui ont déjà débuté, s'intensifieront et doivent faire l'objet d'une sécurisation concertée et diffusée à l'ensemble des agents de la cité.

La sécurité de chacun des utilisateurs d'une telle structure ne peut se faire que d'une manière centralisée et concertée.

Le CHSCT spécial de la cité administrative est constitué sur la base de l'article 36 du décret 82-453 du 28 mai 1982 modifié. Il ne substitue en aucun cas aux autres instances obligatoires qui restent du ressort de chaque service de l'Etat.

Installation du CHSCT

Selon les conditions exigées par l'article 71 du décret du 28 mai 1982 modifié, le quorum est atteint. Monsieur le Secrétaire Général fait savoir aux membres que le secrétariat administratif de ce comité sera assuré par le bureau des Moyens et de la Modernisation de l'Etat de la Préfecture représenté ce jour par Madame PROD'HOMME.

Concernant la nomination du secrétaire de séance, Monsieur le Secrétaire Général propose la nomination d'un secrétaire permanent ou tournant.

Les membres arrêtent le principe d'un secrétariat tournant et Monsieur Olivier FRILEUX de la DDT est nommé secrétaire pour cette séance.

Il est par ailleurs retenu que le secrétaire restera l'interlocuteur privilégié jusqu'à la séance suivante et que c'est donc avec lui qu'il sera discuté de son ordre du jour.

Monsieur FERETTE de l'IA estime que les membres suppléants du comité sont des membres à part entière et qu'ils doivent à ce titre, être destinataires des documents de préparation.

Monsieur le Secrétaire Général ne s'oppose pas à cette idée, d'autant que ces documents sont

envoyés sous forme dématérialisée.

Monsieur FERETTE demande également que les prochaines réunions soient organisées l'après-midi afin de pouvoir organiser, le matin, à l'initiative du secrétaire du comité, une préparation interne aux représentants du personnel.

Le mercredi devra par ailleurs être évité.

A cette occasion, les représentants du personnel désigneront le nouveau secrétaire de la séance à venir.

Un pré-CHSCT technique pourra être réuni à la demande du président en relation avec le responsable de l'AGCA. Cette instance aura à traiter des questions techniques qui seront présentées lors du CHSCT.

Madame JUBAN demande si le fait d'être convoqué (titulaire) ou invité (suppléant) génèrent les mêmes droits, notamment en matière de remboursement de frais.

Monsieur le Secrétaire Général rappelle que la Préfecture n'intervient en rien dans ce domaine et qu'il appartient à chaque service de décider de l'opportunité de ces frais et de les assumer.

Projet de règlement intérieur

Le projet de règlement intérieur est étudié, en particulier les parties grisées du projet remis aux membres de l'assemblée.

Concernant les remarques faites sur la représentation des membres titulaires et suppléants, Monsieur COLLEONY suggère de rester dans une terminologie globale et de reprendre les articles en parlant du personnel au sens large.

Monsieur GALLON souhaite que l'article 3 précise que le chef de service soit informé de la participation ou non des personnes convoquées ou invitées.

Monsieur FERETTE demande que les représentants suppléants puissent participer aux débats. Cette interdiction prévue dans l'article 70 du décret peut faire l'objet d'une adaptation compte tenu du caractère exceptionnel de ce comité.

Monsieur le Secrétaire Général ne s'oppose donc pas à cette demande mais rappelle **que les règles concernant le vote seront respectées et celui-ci ne sera donc ouvert qu'aux membres titulaires ou suppléants clairement désignés par leur titulaire absent.**

Après délibération, les membres titulaires votent pour l'approbation du règlement intérieur modifié.

Présentation de l'AGCA

Monsieur le Secrétaire Général présente Monsieur Ange MARQUET, responsable de l'Administration et Gestion de la Cité Administrative (AGCA)

Pour mettre en oeuvre et coordonner le soutien logistique de la cité administrative, Monsieur MARQUET aura l'autorité fonctionnelle sur 5 agents qui restent sous l'autorité hiérarchique et administrative de la DDFiP.

Il s'agit de deux agents de maintenance, d'un agent accueil et de deux standardistes.

Madame GENIN-TOUREL confirme qu'il n'y aura pas de changement statutaire pour ces agents qui auront désormais un interlocuteur au plus près de leurs préoccupations quotidiennes.

Monsieur MARQUET assurera la coordination en lien étroit avec les assistants de prévention des différentes administrations présentes et la mise en oeuvre des mesures d'hygiène et de sécurité au sein des espaces communs de la Cité.

Il sera le relais technique afin d'orienter les décisions à prendre par le conseil de cité.
Son bureau est actuellement situé pièce 222 au 2ème étage du bâtiment A et est joignable au 02.33. 32.53.00

Son objectif immédiat est de revoir l'ensemble des contrats souscrits au sein de la cité et notamment celui du ménage et de la sécurité incendie pour lesquels des rendez-vous sont déjà fixés.

Des réflexions seront alors menées pour optimiser le budget de la cité.

Monsieur MARQUET demande que les doléances des agents, lui soient dès maintenant remontées par messagerie. Pendant une période d'observation, il évaluera le nombre de demandes. Si elles s'avéraient trop nombreuses et redondantes, il pourrait être institué un système de correspondant pour chaque service.

Une boîte à lettres institutionnelle a été mise en place à l'issue de la réunion :
ddt-agca@orne.gouv.fr

Point sur les travaux

Monsieur CHAMBRIER explique que les travaux de la cité trouvent leur origine dans le regroupement des services de l'Etat et du nouveau positionnement des principaux services recevant du public.

Création d'un espace d'accueil provisoire pour le public

- En février , après le départ de l'ONACVG rue de la Demi-Lune, des travaux seront entrepris pour déplacer l'entrée de la Cité côté parking nord (commissariat), mettre en place une rampe d'accès et organiser un espace d'accueil provisoire du public.

Ces aménagements seront prêts début Mars et permettront de commencer les travaux au niveau de l'accueil actuel de la Cité.

Ces travaux prévoient d'ajouter une esplanade entre l'amphithéâtre et le bâtiment A et de créer de nouveaux bureaux d'accueil permettant de regrouper à la Cité tous les services recevant du public.

Une signalétique pour diriger les usagers vers l'espace provisoire d'accueil du public sera mise en place.

Le préfet va prochainement (courant février) se rendre sur les lieux des travaux et communiquer auprès de la presse locale pour informer les usagers.

Une information sera déposée sur le portail internet départemental de l'État dans l'Orne.

La restructuration informatique

- À partir de la 1ère quinzaine de février, des travaux de restructuration informatique de la cité administrative seront entrepris pour remplacer tous les câblages et prises.

La durée des travaux est estimée à 5 mois.

Monsieur le Secrétaire Général rappelle que le passage à la ToIP est innovant et que la Préfecture de l'Orne est une des premières de France à l'adopter.

Il permettra de simplifier la gestion du système de téléphonie, d'optimiser les coûts et de développer de nouvelles fonctionnalités.

Autres travaux

Des travaux de rénovation des bureaux sont entrepris par les services.

- 1er étage
 - Bâtiment A Bureau 102 : Élargissement d'une porte
 - Bâtiment B DDCSPP ancien bureau des géomaticiens : Création d'une porte
- 2ème étage des bâtiment A et B
 - Anciennement salle 234 : création de 3 bureaux pour accueillir le bureau « Education

routière »

- Local du courrier : Mise en sécurité (local coupe-feu), changement des 3 portes et élargissement d'une porte.
- Local serveur (anciennement local repro) : Réfection de cette pièce
- Palier à la jonction du bâtiment B et C : Percement d'une porte et aménagement d'un local informatique
- Bâtiment A - anciens bureaux du SIDSIC : Percement de 4 portes
- 3ème étage - Bureaux de la DDT
 - DDT/SET - Palier du bâtiment B - Espace d'accueil du public : Réaménagement et pose de cloisons fixes
 - DDT/SAE : création d'une alcôve ; démolitions et pose de cloisons.

Un réseau de correspondants travaux des différents services a été mis en place. Il est réuni régulièrement. Il est informé des travaux en cours et à venir. Il participe au planning des déménagements. L'identification des travaux générant des nuisances permet d'anticiper sur le déplacement temporaire des agents impactés.

Les informations sur l'intranet interministériel seront mises à jour, après chaque réunion, pour tenir les agents informés.

Monsieur LECHEVALLIER demande si un plan de prévention commun a déjà été réalisé.

Monsieur CHAMBRIER répond que dès l'origine des travaux, un coordonnateur de sécurité et de protection de la santé a été nommé par le maître d'ouvrage sur chacun des deux chantiers : le chantier général de réorganistaion de la cité et le chantier de la DDFiP. Le plan général de coordination (PGC) peut être consulté par les membres du CHSCT qui en feraient la demande.

Monsieur MATHIS demande si une partie couverte est prévue sur l'esplanade. Monsieur CHAMBRIER répond qu'effectivement un espace couvert est prévu permettant l'attente d'une vingtaine de personnes.

Il souhaite par ailleurs savoir si la borne de délivrance des certificats de non-gage du BRT pourra être accessible aux usagers 24 heures sur 24 comme c'est le cas dans certaines préfectures.

Monsieur le Secrétaire Général souhaite que cette éventualité soit étudiée.

Madame CABIOCH s'inquiète du nombre de places de stationnement qui seront mis à disposition des usagers du nouveau BRT.

Monsieur le Secrétaire Général répond qu'il n'est rien prévu puisqu'actuellement les usagers n'ont pas de stationnement dédié et qu'ils stationnent déjà en majorité dans ce secteur.

Concernant les places réservées aux handicapés, il existe une place devant la cité qui n'est pas conforme, voire dangereuse. Il est envisagé un positionnement de deux places.

Monsieur KOEHL demande s'il est nécessaire que la zone de chantier empiète sur les emplacements réservés au personnel.

Monsieur CHAMBRIER rappelle qu'un chantier implique des obligations réglementaires et que cette gêne est inévitable.

Le Commandant Delacour a remis une étude relative à la sécurité de la cité administrative.

La préconisation de la mise en place d'une clôture limitant les accès ne donnerait pas une image d'accueil satisfaisante. La vidéo surveillance semble être plus adaptée. Il est toutefois envisagé de positionner des barrières en pied des escaliers donnant rue Demées qui resteraient ouvertes le jour et seraient fermées le soir et week end.

Un groupe de travail composé d'un représentant de chacune des administrations aura pour mission de proposer et formaliser les mesures de sécurité pertinentes compte tenu du nouveau format de la cité administrative. De même, il devra évaluer leur caractère opérationnel et chiffrer leur coût. La thématique « signalétique » fera partie du périmètre des missions de ce groupe.

Un audit signalétique va être réalisé par un cabinet d'étude. Il est souhaité une signalétique évolutive dont l'affichage pourra être aisément modifié en interne.
L'affichage réglementaire relatif aux établissements recevant du public est réajusté au fur et à mesure de l'avancée des travaux et sera remis en état, voire complété, à leur échéance.

Monsieur FRILEUX demande ce que va devenir la cafétaria actuelle, accessible aux agents et aux usagers de la cité administrative.

Le local actuel du rez-de-chaussée va être transposé dans la salle « Renoir ». A terme, ce seront 3 locaux de convivialité qui seront positionnés à des étages différents.

Concernant les salles de réunion, elles seront également plus nombreuses qu'actuellement. Une réflexion est menée quant au mode de gestion de ces salles.

Pour le cabinet médical, il est précisé que la mutualisation porte sur le local et non sur le médecin.
Madame CABIOCH demande si une trousse de premiers secours pourra être mise à disposition.

La question se pose également pour la mise à disposition de défibrillateurs. Monsieur le Secrétaire Général demande aux assistants de prévention de débattre sur les questions de formation, localisation du matériel et mutualisation des achats et du suivi avant toute décision.

Monsieur FERRETTE demande à Monsieur CHAMBRIER s'il peut disposer des plans des travaux.

Questions diverses

Monsieur FERRETTE pose la question de l'absence de signalisation des points de rassemblements en cas d'évacuation de la cité administrative. Il est également demandé la mise en place d'une formation à l'utilisation des extincteurs.

Monsieur COLLEONY souhaite la mise en place d'un exercice commun de sécurité et d'évacuation dans les plus brefs délais.

Il rappelle que chaque service a des prérogatives propres mais que dans le cadre de la cité, ils doivent travailler collectivement.

La question de la qualité de la prestation de nettoyage de la cité est récurrente. Il est nécessaire que tous les incidents soient rapportés afin qu'ils puissent être collationnés et débattus avec l'entreprise.
Il est demandé que soient affichées les prestations attendues.

A la DDFiP, le personnel souhaite que des patères soient installées dans les toilettes.

Il est signalé un problème de sécurité pour les deux roues, piétons et voitures au niveau de la voie d'accès au parking extérieur de la cité, à côté du RIA, suite à la pose de plots au sol et accentué par la persistance de stationnement de véhicules sur les bandes jaunes.

Une évolution de la signalétique au sol est prévue. Les plots jugés dangereux vont être rendus plus visibles.

Le stationnement est un sujet récurrent au vu du manque de place. Il avait été décidé, lors d'un précédent conseil de cité, de déposer des papillons sur les véhicules qui stationnent de façon anarchique.

La possibilité de badger à l'entrée de l'impasse ne peut être envisagée. En effet, ce serait incompatible avec l'approvisionnement du RIA. Par ailleurs, le propriétaire de l'ancien immeuble France Telecom semble disposer d'un droit d'usage sur cette impasse.

La prochaine réunion du CHSCT spécial de la cité administrative se tiendra le **mardi 29 mai prochain à 14 h 30**, salle Albert Christophle à la Préfecture.

Le Secrétaire du comité,



Olivier FRILEUX

Le président,



Vincent LAGOGUEY

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

**CHSCT Spécial de la Cité Administrative
mardi 24 janvier 2012 à 9h30**

Salle Albert Christophle à la préfecture

ORDRE DU JOUR

1. Installation du Comité par M. le Secrétaire Général

2. Suivi du CHSCT par l'AGCA (Administration et Gestion de la Cité Administrative)

3. Projet de règlement intérieur

Intervention de Mme Edith RUAULT, Chargée de mission SGAD de la préfecture

4. Point sur les travaux de la Cité et premiers rendus du groupe de travail "sûreté et signalétique"


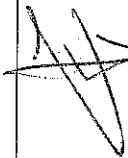



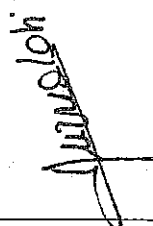
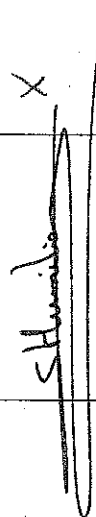


Présentation par M. Patrick CHAMBRIER, chargé d'opérations à la Direction Départementale des Territoires

5. Questions diverses

Secrétariat Général
Aux Affaires Départementales

CHSCT Spécial Cité administrative du 24 janvier 2012

FEUILLE D'EMARGEMENT AU TITRE DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Administrations	Titulaires	Signature	Représentant	Signature
Préfecture	M. Vincent LAGOGUEY Secrétaire Général		M. Ange MARQUET, AGCA Mme Annie BIARD, BRHFDE Mme Edith RUAULT, SGAD M. IRIART SORHONDO, BMME M. Amaël DUPARD Secrétaire Général Patrick CHATELIER	
DDT	M. Jean-Marie COLLEONY Directeur Départemental des Territoires			
DDFIP	M. Marc BEREAU Directeur Départemental des Finances Publiques		Mme Annick GENIN-TOUREL Directrice du Pôle Pilotage- Ressources	
DDCSPP	Mme Blandine GRIMALDI Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations		M. Stéphane HUMULIER Secrétaire Général	
I.A.	M. François LACAN Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale	excusé	M. Arnaud SIMON Secrétaire Général	excusé
DT ARS	M. LEVAVASSEUR Directeur de la Délégation Territoriale départementale de l'Orne	excusé	Mme Ghislaine SIDER Adjointe au Directeur de la Délégation Territoriale de l'ARS	
DREAL	M. Patrick GALLON Chef d'Unité Territoriale			
DIRNO				

Secrétariat Général
Aux Affaires Départementales

CHSCT Spécial Cité administrative du 24 janvier 2012

FEUILLE D'EMARGEMENT AU TITRE DES REPRESENTANTS DE
MEDECIN DE PREVENTION
ASSISTANT OU CONSEILLER DE PREVENTION
INSPECTEUR DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Administrations	Médecin Préventif	Secrétaire	Assistent ou Conseiller de Prévention	Inspecteur de Santé et Sécurité au Travail	Statut
DDT	Dr MOUTON uniquement pour les agents du ministère de l'agriculture	excusé	Mme Pierrette DASSE	M. Antoine TOULALAN	excusé
DDFIP	Dr Catherine DEMETTRE		Mme Catherine BOUREL	Mme Michèle MOLINA	
DDCSPP	Dr MOUTON uniquement pour les agents du ministère de l'agriculture	excusé	Mme Véronique BRANCHARD	M. Antoine TOULALAN	excusé
I.A.	Dr Véronique ONUFRYK	excusé	M. Pierre LE GUEN	M. Denis SARRADIN	
DT ARS	Dr Sylvaine MARIE-DUPONT		M. Arnaud ZIELONKA	M. Vincent TIRILLY	ne se sent pas concerné
DREAL	Dr Catherine ABIVEN	Ne se sent pas concernée	Mme Gisèle CASTILLE	Mme Martine MARCHAND-ANTHEAUME	excusé
DIRNO	Non désigné		Non désigné	Non désigné	
Préfecture	/		M. Philippe SARLIN	Mme Véronique JUBAN	

